Service départemental d'incendie et de secours

HAUTE-LOIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-284300019-20250114-2025_DELBU_04-DE
Reçu le 14/01/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 14 janvier 2025

Membres en exercice : 4
Présents : 3
Procurations : /
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 7 janvier 2025

DÉLIBÉRATION N° BU 2025 - 004

Intégration du lieutenant Christophe FOREST en tant qu'infirmier de SPP

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 janvier, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 3 présents, à savoir :

- Mme Christiane MOSNIER, 2ème Vice-Présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème Vice-Présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents au jour de la séance :

- Colonel Guillaume OTTAVI, directeur adjoint – commandant en second ;
- Lieutenant-colonel Patrice ACHARD, chef d'État-major ;
- Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement RH.

Étaient excusés :

- M. Michel CHAPUIS, 1er Vice-Président du bureau du conseil d'administration ;
- Colonel Frédéric ROBERT, directeur - chef de corps.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

AR Prefecture

043-284300019-20250114-2025_DELBU_04-DE
Reçu le 14/01/2025

DÉLIBÉRATION N° BU 2025-04 : Intégration du lieutenant Christophe FOREST en tant qu'infirmier de SPP

Le lieutenant Christophe FOREST a été recruté en tant qu'infirmier par voie de détachement au SDIS de la Haute-Loire le 30 janvier 2023. Sa collectivité d'origine est le centre hospitalier Émile Roux du Puy-en-Velay.

Par courrier en date du 22 octobre 2024, le lieutenant FOREST sollicite son intégration au sein du SDIS de la Haute-Loire à compter du 30 janvier 2025. Le décret n° 2016-1176 du 30 août 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels rend cette intégration possible après deux années de détachement.

Il est affecté à la sous-direction santé de l'État-major du SDIS en tant que responsable de l'infirmerie départementale et donne entièrement satisfaction.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du bureau valident l'intégration du lieutenant Christophe FOREST dans le cadre d'emploi des infirmiers de sapeurs-pompiers. Ils approuvent son recrutement au sein du SDIS de la Haute-Loire à compter du 30 janvier 2025.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE AU RETOUR DE LA PRÉFECTURE

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

MARIE-AGNÈS PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours * HAUTE-LOIRE